

09 déc 2005 -16:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 9 décembre 2005](#)

Conférence ministérielle de l'OMC à Hong Kong

Position belge pour la sixième Conférence ministérielle de l'OMC

Position belge pour la sixième Conférence ministérielle de l'OMC

Sur proposition de M. Karel De Gucht, Ministre des Affaires étrangères, le Conseil des Ministres a confirmé et approuvé les lignes directrices pour la position que défendra la Belgique lors de la sixième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui aura lieu à Hong Kong du 13 au 18 décembre 2005. Le Conseil des Ministres soutient les efforts de la Commission européenne de négocier un « paquet de développement » en faveur des pays en voie de développement et plus spécifiquement des pays les moins avancés. Il devrait contenir des mesures dans les domaines suivants :- que tous les pays développés et les pays en voie de développement, qui en ont les capacités, adoptent l'initiative « duty-free and quota-free access » au profit des pays les moins avancés, comme l'Union européenne l'a fait avec l'initiative « Tout sauf les armes » ;- une solution au problème de l'accès aux médicaments génériques produits sous licence obligatoire pour les pays en voie de développement ;- un ensemble cohérent et substantiel de décisions concernant le traitement spécial et différencié pour les pays les moins avancés ;- une série de mesures dans le cadre de « l'Aide au commerce » ;- une série de mesures pour répondre aux préoccupations des pays en développement autour de l'érosion de leurs préférences commerciales ;- un règlement équitable pour les pays en développement qui sont producteurs de coton.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe